



CCAS DE GOVEN
(Ille et Vilaine)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE GOVEN**

CCAS -EHPAD
 20, rue du Perray
 35580 Goven
 Tél. 02 99 42 06 43

Courriel
adjoint.ehpad@goven.fr

SEANCE DU 11/04/2023
DATE DE CONVOCATION :
 06/04/2023

MEMBRES EN EXERCICE : 17

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GOVEN s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Norbert SAULNIER, Président, après convocation légale du six avril deux mille vingt-trois.

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Patricia PERSAIS, Sylvie AGAËSSE, Yannick GOUGEON, Fabienne HEMERY, Aurélie SAULNIER, Rosie MARTEL, Jean-Yves COTARD, Eugène LAUNAY, Annick FABRE, Irène VERRON, Marie-Christine FONTAINE-PEPIN

PROCURATION(S) : Nathalie BLOMMAERT donne pouvoir à Patricia PERSAIS, Karine CHEVALIER à Sylvie AGAËSSE, Jacques ESTEVE à Yannick GOUGEON

ABSENT(S) : Florence GOURMELEN, Marie-Annick RICHARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Sylvie AGAËSSE

2023.04.004 EHPAD de GOVEN – EPRD 2023

Vu la proposition budgétaire 2023 de l'EHPAD « Les Jardins du Perray » présentée au Conseil d'Administration le 23 novembre 2022,

Vu le budget autorisé par le Conseil Départemental pour les sections Hébergement et Dépendance dans le cadre du CPOM 2023-2027,

Un document provisoire de l'Etat Prévisionnel de Recettes et de Dépenses (EPRD) 2023 de l'EHPAD « Les Jardins du Perray », dans l'attente de la dotation soins de l'ARS, est présenté en séance.

1 - Section d'exploitation (fonctionnement)

EPRD 2023 - FONCTIONNEMENT

RECETTES D'EXPLOITATION	EPRD 2023	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS
Tarification Hébergement	1 026 369,74 €	1 026 369,74 €		
Tarification et Dotation Dépendance	338 557,73 €		338 557,73 €	
Dotation Soins	726 627,85 €			726 627,85 €
Groupe II - Autres produits relatifs à l'exploitation	- €			
Groupe III - Produits Financiers	- €			
TOTAL des produits Tarification	2 091 555,32 €	1 026 369,74 €	338 557,73 €	726 627,85 €
Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté	4 119,23 €	4 119,23 €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	2 095 674,55 €	1 030 488,97 €	338 557,73 €	726 627,85 €

DEPENSES D'EXPLOITATION	EPRD 2023	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS
GRUPE I - (exploitation courante)	287 443,04 €	211 390,00 €	32 960,00 €	43 093,04 €
GRUPE II - (personnel)	1 559 218,54 €	609 756,00 €	293 297,73 €	656 164,81 €
GRUPE III - (charge de structure)	249 012,97 €	209 342,97 €	12 300,00 €	27 370,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	2 095 674,55 €	1 030 488,97 €	338 557,73 €	726 627,85 €

Ce budget se décompose en 3 sections tarifaires « Hébergement », « Dépendance » et « Soins » :

- le tarif « hébergement » est supporté par l'utilisateur ou éventuellement par l'aide sociale
- les tarifs « dépendance » : une partie du tarif « dépendance » reste à la charge de l'utilisateur ou de l'aide sociale sous la forme d'un talon dépendance, l'autre partie est financée par le Conseil Départemental sous la forme d'une dotation globale APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie) pour les personnes dépendantes (GIR 1 à 4)
- les tarifs « soins » sont financés par l'assurance maladie sous la forme d'une dotation globale de soins et qui dépend du niveau moyen de dépendance des résidents (GMP) et des pathologies des résidents (PATHOS)

2 - Section d'investissement

EPRD 2023 INVESTISSEMENT			
			En Comptabilité
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	EPRD 2022	EPRD 2023	EPRD 2023
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	- €	- €	- €
Titre 1 - Remboursement des dettes financières			
1641 Emprunts auprès des établissements de crédit	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
165 Dépôts et cautionnements	5 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
1678 Emprunts CRAM	16 500,00 €	16 500,00 €	16 500,00 €
TOTAL	101 500,00 €	106 500,00 €	106 500,00 €
Titre 2 - Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé			
2031 Frais d'étude	10 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
205 Logiciels	22 000,00 €	26 000,00 €	26 000,00 €
2135 installations générales, agencements aménagements (construction)	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
2154 installations matériels et outillage	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
2181 installations, agencements et aménagements divers (immo corporelles)	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
2183 matériel informatique	45 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
2184 Mobilier	30 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
2188 Autres immobilisations corporelles	310 494,81 €	330 664,96 €	330 664,96 €
2313 Construction sur sol propre	136 348,56 €	140 000,00 €	140 000,00 €
TOTAL	763 843,37 €	808 664,96 €	808 664,96 €
Titre 3 - Autres emplois			
1391 Etat <i>(compte non budgétaire = comptabilité du percepteur)</i>	301,21 €	301,21 €	
1392 Collectivités et établissements publics <i>(compte non budgétaire = comptabilité du percepteur)</i>	376,60 €	376,60 €	
TOTAL	677,81 €	677,81 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	866 021,18 €	915 842,77 €	915 164,96 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	126 560,79 €	130 710,95 €	130 710,95 €
Titre 1 - Augmentation des capitaux propres			
-	- €	- €	- €
Titre 2 - Augmentation des dettes financières			
165 Dépôts et cautionnements	4 588,00 €	4 588,00 €	4 588,00 €
Titre 3 - Autres ressources (dont produits de cession d'éléments d'actif)			
-	- €	- €	- €
28 Amortissements des immobilisations <i>(compte non budgétaire = comptabilité du percepteur)</i>	130 560,79 €	130 710,95 €	
Excédent antérieur de la section d'investissement <i>(compte non budgétaire = comptabilité du percepteur)</i>	730 872,39 €	780 543,82 €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	866 021,18 €	915 842,77 €	4 588,00 €

Le Budget relatif à la section soin n'ayant pas encore été approuvé par l'ARS, l'EPRD définitif sera voté après réception de la dotation soin et transmis aux autorités de tutelle au plus tard le 30 juin 2023.

Vu le CGCT,

Vu le budget de l'EHPAD « Les Jardins du Perray »,

Le Conseil d'Administration du CCAS, après avoir entendu l'exposé et délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la présentation faite de l'Etat prévisionnel des recettes et des dépenses (ERRD) au titre de l'exercice 2023 tel que présentée ci-dessus, et DECIDE que l'EPRD 2023 définitif sera voté après réception de la dotation soin, et transmis aux autorités de tutelle au plus tard le 30/06/2023.

Le Président
Norbert SAULNIER



Certifié exécutoire
Mis en ligne le 24/04/23
Le Maire Norbert Saulnier



Le/la secrétaire de séance